



# Entrer en Seconde au lycée Guez de Balzac

publié le 23/03/2015 - mis à jour le 02/04/2015

## Descriptif :

Secteur du lycée Guez de Balzac, élèves du secteur, dérogations.

## Sommaire :

- Les élèves du secteur
- Les dérogations

### ● Les élèves du secteur

C'est l'adresse du responsable légal de l'élève de troisième qui détermine le secteur auquel il appartient.

Pour connaître votre secteur, renseignez-vous dans votre collège ou consultez le [site académique](#)

Les élèves de Troisième admis en Seconde Générale et Technologique sont affectés dans leur lycée de secteur sauf s'ils font une autre demande qui est satisfaite.

### ● Les dérogations

Les élèves qui souhaitent être affectés dans un autre lycée que celui correspondant à leur secteur doivent formuler une demande de dérogation.

Cette demande est formulée et instruite dans le collège d'origine de l'élève qui la transmet à l'Inspection académique.

C'est l'Inspection académique qui décide des suites à donner aux demandes de dérogation ; le proviseur du lycée n'a pas pouvoir de décision en la matière, il n'est pas utile de le contacter.

Une réponse favorable aux demandes de dérogations peut être donnée **dès lors qu'il y aura de la place au lycée Guez de Balzac**, une fois satisfaites les affectations des élèves domiciliés dans le secteur du lycée et celles des élèves relevant du "secteur élargi" pour certains enseignements d'exploration.

Des critères de priorité sont pris en compte pour attribuer les dérogations. L'ordre des priorités est le suivant :

- ▶ Élèves souffrant d'un handicap ou bénéficiant d'une prise en charge médicale importante,
- ▶ Élèves boursiers au mérite ou sur critères sociaux,
- ▶ Parcours scolaire particulier<sup>1</sup>
- ▶ Élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans le lycée demandé,
- ▶ Élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité,
- ▶ Demande pour convenances personnelles .

Le choix de l'option facultative EPS n'entre pas dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire.

**L'affectation au lycée n'ouvre pas droit systématiquement à une place à l'internat. Cette demande est traitée au moment de l'inscription au lycée (début juillet).**

(1) Pour Guez de Balzac, le choix « Parcours scolaire particulier » correspond à la section européenne allemande ou à l'option facultative musique .